

L'approche communautaire de la protection

27 janvier 2025

Points clés

- Impliquez tous les acteurs concernés dans les activités relevant d'une approche communautaire de la protection : les institutions locales, les agences nationales, la société civile, les organisations communautaires, ainsi que les personnes déplacées de force et apatrides de tous groupes d'âge, de genre et de diversité (AGD). Travaillez en coordination avec les autres acteurs nationaux et internationaux et évitez l'excès d'évaluations
- Identifiez les structures communautaires et les initiatives menées par la communauté ; soutenez et renforcez les capacités de la communauté ; reconnaissez et mettez à profit les rôles actifs que jouent les bénévoles communautaires et dirigeants au sein de leur communauté. Évitez de créer des structures parallèles
- Toute communauté exposée à des menaces trouve des manières de protéger ses membres. Il est important d'identifier et de comprendre les activités de protection menées par la communauté pour soutenir les mécanismes de protection bénéfiques et limiter toute pratique néfaste.
- Ne partez pas du principe que tous les problèmes de protection sont dus au déplacement. Certains d'entre eux, notamment les violences au sein du couple et les formes de discrimination à l'égard de certains groupes, peuvent lui préexister et appellent donc une combinaison d'interventions d'urgence ainsi qu'une approche à long terme.
- Ne hâtez pas le processus de renforcement de la confiance et du dialogue. Il suppose un engagement soutenu et régulier auprès de la communauté et une communication transparente avec elle.
- Passez autant de temps que possible dans la communauté et saisissez toute occasion de dialoguer avec divers membres et structures. Ne faites pas de promesses intenables à la communauté.

1. Aperçu

Les communautés déplacées et apatrides sont souvent les premières à réagir en cas de crise. Elles sont les mieux placées pour connaître les menaces auxquelles elles sont exposées, en connaissent les causes et les effets et peuvent contribuer à lutter contre elles. Les acteurs humanitaires doivent donc écouter et comprendre les communautés auxquelles ils viennent en aide afin d'éviter que leurs programmes ne portent atteinte au rôle de protection de la communauté ou n'aggravent accidentellement la situation des personnes et des communautés.

Les préoccupations en matière de protection préexistent souvent aux urgences humanitaires, qui les exacerbent. Parmi les problèmes pertinents, on peut citer les pratiques néfastes, la violence basée sur le genre, la violence publique, la négligence des groupes marginalisés et l'exclusion ou les formes de discrimination fondées sur l'âge, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou d'autres motifs. S'il est important de comprendre la situation, il est donc également essentiel de porter un regard critique sur la vie des communautés, en gardant à l'esprit qu'elles sont aussi bien sources de soutien et d'assistance que de risques.

Les organisations humanitaires doivent en outre comprendre comment les communautés protègent leurs membres. La protection peut impliquer des interventions complexes telles que des négociations avec des groupes armés, ou des mesures simples et pragmatiques telles que l'organisation des transports scolaires ou la collecte de bois de chauffage en groupe. Qu'elles soient efficaces ou non, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) doit comprendre les stratégies de la communauté avant d'introduire des mesures de protection qui pourraient nuire à leur utilité.

Le HCR s'efforce de tirer parti des connaissances et des ressources des communautés et de renforcer leurs capacités. Lorsqu'elles sont autonomisées, les communautés affectées par des crises sont mieux placées pour protéger et soutenir leurs familles, promouvoir la cohésion sociale et la coexistence pacifique entre elles et avec les communautés d'accueil, répondre aux aspirations des jeunes et reconstruire leur vie.

L'approche communautaire de la protection place les capacités, le pouvoir d'action, les droits et la dignité des personnes déplacées de force et apatrides au centre des programmes. Elle produit des résultats de protection plus efficaces et durables en renforçant les ressources et les capacités locales et en identifiant les lacunes en matière de protection grâce à des consultations régulières.

Le HCR suit une approche communautaire dans toutes ses activités. Grâce à la consultation et à la planification d'actions communautaires, les communautés contribuent de manière significative à tous les programmes qui les concernent et jouent un rôle de premier plan dans le changement. Le HCR est conscient que, sans la mobilisation des personnes déplacées de force et apatrides, les interventions externes à elles seules ne peuvent se traduire par des améliorations durables de leur vie.

L'approche communautaire de la protection va donc au-delà d'une simple consultation des communautés, de leur participation à l'évaluation rapide ou de la collecte d'informations. Il s'agit d'un processus systématique et continu dans lequel les communautés jouent un rôle d'analyse, d'évaluation et de mise en œuvre de leur propre protection.

2. Relevance for emergency operations

Les membres de la communauté étant souvent les premiers intervenants en cas de situation d'urgence, le HCR doit impérativement adopter une approche communautaire. La compréhension et l'exploitation des stratégies propres aux communautés permettent le déploiement d'interventions d'urgence plus rapides et plus efficaces qui tiennent compte des diverses manières dont la situation d'urgence affecte les différentes personnes et les différents groupes d'une population.

La mobilisation communautaire est une composante précieuse pour comprendre ces aspects et trouver des solutions en temps voulu.

3. Main guidance

Quand et dans quel but ?

Le HCR doit intégrer des approches communautaires à toutes les phases des programmes d'intervention humanitaire, dans tous les secteurs et dans tous les contextes humanitaires. Ces approches valent pour tous les acteurs humanitaires, y compris ceux qui travaillent dans la prestation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'abris et de soins de santé. L'approche communautaire de la protection vise à produire des résultats en matière de protection tels que la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge de la violence basée sur le genre (VBG) ainsi que la [protection de l'enfance](#). Elle permet aux communautés de participer activement à leur propre protection.

Tenez compte du contexte pour déterminer quelles stratégies communautaires sont les plus efficaces. Essayez de comprendre comment le contexte de la situation d'urgence dans laquelle vous intervenez influence la capacité et la volonté des communautés à participer de manière significative.

Dans tous les contextes, un haut niveau de participation communautaire est possible et très souhaitable.

Une approche communautaire de la protection promeut la participation de la communauté à ces éléments de programme :

- Préparation et réalisation des analyses de situation (analyse initiale et analyses ultérieures)
- Définition des priorités
- Conception et mise en œuvre des mesures et interventions
- Suivi de la mise en œuvre et modification des interventions selon les besoins
- Évaluation et communication des résultats

Les situations d'urgence associées à un danger vital appellent une action rapide, et l'approche communautaire de la protection constitue l'une des approches les plus efficaces et les plus durables d'identification des risques et des besoins aigus. Compte tenu des conditions en constante évolution et de la nécessité de mettre à jour les évaluations fréquemment, il convient

d'adapter le temps consacré à l'analyse de la situation (qui comprend des exercices d'évaluation participative à part entière) à la durée de vie utile des évaluations. Passez autant de temps que possible dans la communauté et saisissez toute occasion de mobiliser les personnes déplacées de force et apatrides. Utilisez diverses méthodes participatives pour atteindre les membres de la communauté les moins visibles. Veillez à ce que les évaluations incluent des représentants de tous les groupes de la communauté même si le temps disponible ne permet pas de les rencontrer tous. Ne comptez pas uniquement sur les personnes qui s'expriment facilement, telles que les dirigeants, les jeunes hommes ou les personnes parlant des langues connues des travailleurs humanitaires. Entretenez-vous aussi souvent que possible avec des personnes d'âges, de genres et de caractéristiques diverses pour mieux comprendre leur situation et la manière dont elles peuvent participer à l'intervention. Il est important de confirmer les évaluations auprès de la communauté afin qu'elle se les approprie et de repérer toute lacune dans les besoins qu'elle a elle-même identifiés. Au lieu de créer des mécanismes parallèles, analysez la dynamique, les atouts et les capacités de la communauté et intégrez-les dans l'intervention.

Résumé des orientations ou options

Douze principes sous-tendent l'approche communautaire de la protection.

1. L'approche communautaire de la protection est un processus, et non un projet. Loin de se concrétiser par l'intermédiaire de brèves réunions avec les groupes communautaires, elle exige une approche systématique et pérenne qui fasse de la communauté le moteur du changement. Prenez le temps nécessaire pour établir une relation de confiance avec la communauté et efforcez-vous de la mobiliser de manière progressive et systématique.
2. Sélectionnez avec soin les homologues communautaires. Pour des raisons pratiques, le HCR doit travailler avec un petit groupe de membres de la communauté. Veillez à ce que les points de vue des groupes marginalisés soient représentés et que les informations sur les représentants identifiés, ainsi que sur leurs rôles et responsabilités, soient transmises au reste de la communauté. Un processus non participatif ou mal planifié peut aggraver les inégalités et l'insécurité.
3. Si les communautés sont bien placées pour identifier leurs problèmes de protection, les partenaires externes ont également un rôle important à jouer. Gardez à l'esprit que la communauté peut ne pas avoir conscience de certaines menaces que les professionnels externes considèrent comme majeures. Les priorités de la communauté doivent être mises en balance avec l'avis des professionnels de la protection.
4. L'efficacité des interventions de protection repose notamment sur un diagnostic précis. Ne partez pas du principe que les problèmes sont uniquement dus au déplacement. Collaborez avec la communauté pour déterminer les approches les plus adaptées au contexte.
5. Les communautés disposent déjà de mécanismes de protection de leurs membres. N'adoptez pas de nouvelles mesures pour remplacer des pratiques efficaces. Luttezz plutôt contre les stratégies d'adaptation néfastes.
6. Le travail communautaire requiert des compétences et une formation. Le personnel doit avoir les compétences nécessaires en matière de protection et pouvoir faire preuve de tact et de respect vis-à-vis de personnes issues de milieux et de contextes différents.
7. La supervision formative est essentielle et les superviseurs en situation d'urgence doivent avoir conscience de l'importance de l'approche communautaire de la protection.

8. Concentrez-vous sur la protection. Il est possible que la communauté ne donne pas la priorité à la protection dans un premier temps. Le rôle du HCR est alors de collaborer avec elle pour identifier ses besoins de protection et y répondre.
9. Promouvez la pérennité dès le départ. Un fort sentiment d'appropriation communautaire améliore la pérennité et l'efficacité des programmes de protection.
10. Soutenez les structures communautaires et nationales et collaborez avec elles. Il est presque toujours préférable d'œuvrer dans le cadre des institutions et programmes existants plutôt que de les remplacer ou de créer des systèmes parallèles.
11. Élaborez une stratégie de plaidoyer pour parvenir à un changement durable. Aidez les communautés à mettre au point leurs propres plans de plaidoyer. Jouez un rôle d'accompagnement.
12. Prêtez attention à l'évaluation et aux rapports. La qualité de la mesure des progrès dépend de l'analyse des difficultés et des résultats dès le début du programme, qui doit avoir lieu en étroite consultation avec la communauté. Mettez en place des processus ou des systèmes de suivi et d'évaluation qui permettent l'analyse et l'utilisation des retours d'informations de la communauté en vue d'améliorer la qualité de l'intervention.

Comment mettre en œuvre ces mesures sur le terrain ?

Évaluation des risques de protection auxquels la communauté est exposée

- Lors de la réalisation d'évaluations auprès de personnes déplacées de force et apatrides, recensez les agences, des services et des structures communautaires. Intégrez des représentants des personnes déplacées et apatrides à l'équipe multifonctionnelle chargée de planifier les évaluations et d'analyser leurs résultats.
- Menez de brèves évaluations initiales des risques de protection et de l'incidence des violations des droits humains le plus tôt possible avant et pendant l'urgence. Analysez les causes profondes en tenant compte de [l'âge, du genre et de la diversité](#). Prenez rapidement des mesures correctives pour éviter de nouvelles violations des droits humains ou de nouveaux déplacements.
- Prenez le temps nécessaire pour analyser la diversité de la communauté et comprendre ses dynamiques de pouvoir, ses hiérarchies et autres facteurs déterminants dans la prise de décision. Identifiez les moyens par lesquels la communauté protège ses membres, y compris les stratégies d'adaptation néfastes.
- Prenez garde à ne pas mettre en danger les membres de la communauté consultés. Les personnes et groupes en contact avec les organisations humanitaires peuvent susciter le ressentiment et devenir la cible de violences perpétrées par d'autres personnes ou groupes. Les sources d'informations et les données d'identification doivent donc rester confidentielles. Lors de la collaboration avec les autorités locales dans des contextes impliquant des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, veillez avec un soin particulier à ce que les personnes et les communautés faisant part de violations des droits humains ne subissent pas de représailles.
- Lors des évaluations, ne perdez pas de vue les personnes susceptibles d'être exposées à un risque accru du fait de leur participation à des évaluations et d'autres facteurs d'AGD tels que leur orientation sexuelle et leur appartenance à une minorité ethnique.
- Communiquez les résultats des évaluations à la communauté pour confirmation et assurez-vous qu'elle participe activement à la définition de ses priorités.

- Soyez à l'affût des signes de tensions avérées ou potentielles au sein des communautés et entre les communautés déplacées et les communautés d'accueil, et recherchez les causes profondes de ces tensions et les facteurs potentiels de cohésion sociale.

Soutien et réponse communautaires

- Identifiez et soutenez les mesures d'autoprotection de la communauté ; ne proposez pas de mesures susceptibles d'affaiblir la capacité de la communauté à se protéger. Déterminez les pratiques et mécanismes d'adaptation qui ont une incidence néfaste sur les résultats en matière de protection et attentez-vous aux côtés de la communauté à les adapter, les remplacer ou atténuer leurs effets.
- Collaborez avec les dirigeants communautaires et d'autres structures communautaires, y compris les mécanismes de résolution de conflits. Soutenez les structures en place et évitez de créer des systèmes parallèles. Veillez à ce que les structures en place soient justes, inclusives et à l'image de la diversité de la communauté. Le cas échéant, mettez à disposition des ressources pour mettre ces mesures en œuvre, notamment dans le cadre d'un financement (voir ci-dessous pour en savoir plus sur les accords de subvention), d'une formation, d'une aide technique, d'un plaidoyer, ou encore de relations et de partenariats avec d'autres parties prenantes.
- Identifiez et soutenez les actions et les projets menés par la communauté, notamment les projets à effet rapide et les projets d'appui aux communautés qui répondent aux priorités de la communauté, favorisent sa résilience et mettent à profit les capacités existantes. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).
- Identifiez rapidement un groupe diversifié de membres de la communauté capable et désireux d'organiser un soutien communautaire pour les personnes exposées à un risque accru, notamment des modalités de prise en charge temporaire des enfants non accompagnés.
- Faites participer les groupes et personnes exposés à un risque accru d'incidents de protection aux processus de prise de décision. Accordez une attention particulière aux femmes et aux filles, aux enfants non accompagnés et séparés de leur famille, [aux handicapés](#), aux personnes âgées, aux personnes LGBTIQ+ et aux autres personnes et groupes marginalisés.
- Soutenez ou mettez en place des systèmes communautaires qui assurent la protection et la prise en charge des groupes marginalisés ayant des besoins particuliers, tels que les personnes âgées et les personnes ayant des besoins médicaux.
- Promouvez l'appropriation communautaire dès le départ. Dès que c'est possible, créez des liens entre les communautés déplacées et d'accueil et renforcez-les.
- Donnez la priorité aux mesures qui renforcent la cohésion sociale. Soutenez et renforcez la prestation inclusive de services locaux et œuvrez pour permettre aux communautés déplacées d'y accéder.
- Mettez au point des plans d'intervention d'urgence spécifiques avec les partenaires et la communauté.

Services de proximité et communication d'informations

- Rendez régulièrement visite aux personnes dans leurs abris ou à leur domicile en partenariat avec les membres de la communauté qui le font déjà. Prenez le temps

- d'écouter la communauté et de lui transmettre directement toute information importante.
- En consultation avec les personnes déplacées de force et apatrides, faites en sorte que le personnel soit disponible à des moments qui leur conviennent pour recueillir et communiquer des informations. Lors de ces échanges, le personnel doit prêter attention aux groupes exposés à un risque accru et aux différents groupes d'AGD, répondre aux questions et conseiller les personnes dans un environnement sûr et confidentiel.
 - Dans le cadre de la collaboration avec la communauté, mettez en place un mécanisme de communication bidirectionnelle qui garantit que tous, y compris les [personnes âgées](#), les [personnes handicapées](#) et les autres groupes potentiellement marginalisés aient accès à des informations pertinentes et précises sur l'assistance et les autres problématiques. Utilisez plusieurs des canaux de communication préférés par les membres de la communauté, et dans les langues locales. Affichez des avis dans les endroits où les personnes sont susceptibles de se rencontrer, tels que les points d'eau, les centres communautaires, les points d'enregistrement et là où l'aide est distribuée.
 - Collaborez avec des bénévoles des services de proximité pour garantir que les informations soient diffusées largement et parviennent aux personnes exposées à un risque accru.
 - Au niveau communautaire, mettez en place des mécanismes qui permettent de signaler en toute sécurité les incidents en matière de protection et de faire remonter des informations sur les processus organisationnels en vue de remédier à ces incidents.
 - Instaurez des systèmes efficaces de retour d'informations et d'intervention dans les meilleurs délais et en consultation avec les communautés. Ces systèmes doivent être en mesure de recueillir et traiter rapidement les problèmes soulevés par les personnes déplacées de force et apatrides, notamment les allégations d'exploitation et d'abus sexuels ou de fraude.

Participation

- Veillez à ce que les personnes déplacées de force et apatrides de divers âges, genres et caractéristiques diverses puissent participer à la prise de décision. Identifiez et surmontez les obstacles à la participation, en particulier en ce qui concerne les groupes marginalisés.
- Respectez les structures de leadership communautaire, tout en veillant à ce qu'elles soient inclusives et représentatives de la communauté dans son ensemble. Veillez à ce que les interventions ne sapent pas le soutien de la communauté à destination de ces structures, tout en identifiant et en impliquant de manière proactive les personnes marginalisées. Si nécessaire, instaurez des quotas de représentation dans les structures de leadership (quotas de [personnes handicapées](#), de jeunes, de [personnes âgées](#), etc.). Des consultations régulières au sujet de l'assistance prévue avec les dirigeants et autorités communautaires, y compris ceux des groupes marginalisés, sont déterminants pour éviter que les services soutenus ne contribuent aux tensions et s'inscrivent ainsi dans une approche tenant compte des conflits.
- Adoptez des méthodes participatives pour sensibiliser tous les membres de la communauté à la prise de décisions et leur donner la possibilité d'y jouer un rôle.
- Introduisez des méthodologies de suivi participatif et faites en sorte que la communauté soit actrice du suivi de la mise en œuvre des programmes et de l'intervention.
- Formez les partenaires et les prestataires de services à l'approche communautaire de la protection et veillez à ce que les accords de partenariats de projets prévoient des activités

qui favorisent la participation communautaire dans tous les programmes.

- Dans la mesure du possible, établissez des partenariats directs avec des organisations communautaires, y compris celles dirigées par des personnes déplacées de force et des apatrides. [L'outil de convention de subvention](#) (lien interne du HCR) peut faciliter cette démarche en ciblant les organisations de base à but non lucratif qui fournissent des services de défense, de protection et d'assistance au niveau de la communauté. Les conventions de subvention peuvent être accordées à des organisations fondées par des personnes ayant vécu l'expérience du déplacement forcé ou de l'apatridie, ou dans lesquelles ces personnes jouent un rôle de premier plan, et dont les objectifs sont axés sur le soutien aux personnes déplacées de force et aux apatrides, ainsi qu'à leurs communautés d'accueil. En outre, les organisations communautaires des communautés d'accueil peuvent recevoir des conventions de subvention si leurs activités soutiennent les personnes déplacées de force et les apatrides.
- Lors des évaluations participatives, rendez visite à des membres de divers âges, genres et caractéristiques aux moments de la journée où ils sont le plus disponibles. Lorsque c'est nécessaire, aidez certains groupes à participer (en leur proposant des services de garde d'enfants, des repas, des indemnités de déplacement, etc.). Communiquez aux communautés les résultats des évaluations menées, confirmez les résultats de l'analyse auprès d'elles et mettez en évidence les priorités de programme identifiées par la communauté.

Prévention des abus et de l'exploitation

- En collaboration avec la communauté, prenez des mesures immédiatement pour identifier et analyser les risques de protection auxquels sont exposées les personnes de divers âges, genres et caractéristiques. Convenez des moyens de prévention et de prise en charge de la [VBG](#).
- En collaboration avec la communauté, mettez en place un mécanisme d'identification des groupes et personnes exposés à un risque accru de VBG.

Sensibilisation et plaidoyer

- Créez des systèmes communautaires qui favorisent le respect des droits individuels, identifient les groupes ayant des besoins particuliers et leur offrent une protection et une prise en charge (voir ci-dessus).
- Évitez de mettre en place des modèles de comportement ou de relations au cours de l'urgence qui pourraient être difficiles à modifier par la suite. Par exemple, ne vous entretenez pas uniquement avec les dirigeants communautaires traditionnellement acceptés, et n'excluez pas les femmes, [les personnes âgées](#) et les jeunes. Réexaminez régulièrement les dispositions de consultation. Faites en sorte que les personnes déplacées de force et apatrides soient informées de la possibilité que ces dispositions d'urgence évoluent à l'avenir.

Soutenir des projets communautaires :

Un projet chapeauté par la communauté est une initiative menée par un groupe auto-organisé de réfugiés, de demandeurs d'asile, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, de

personnes rapatriées, de personnes apatrides ou de membres de la communauté d'accueil. Il peut être de petite ou de grande envergure. Il peut englober des projets à effet rapide ou des projets d'appui aux communautés, ou correspondre à de tels projets. Il peut également prendre la forme d'une subvention accordée à une organisation dirigée par la communauté dans le cadre d'un accord de [subvention](#) (lien interne du HCR). Les projets menés par les communautés se caractérisent notamment par le fait qu'ils :

- visent à renforcer la résilience des communautés ;
- répondent à une préoccupation prioritaire identifiée par la communauté ;
- sont dirigés et mis en œuvre par la communauté ;
- s'appuient sur les capacités de la communauté ; et
- ont un objectif bien défini (par exemple, la coexistence pacifique) et un groupe cible précis.

Ces projets doivent atteindre au moins un des objectifs suivants tout en adhérant à la politique sur l'AGD et au principe consistant à « ne pas nuire » :

- Répondre à des problèmes de protection spécifiques ou atténuer leurs répercussions sur la communauté et les personnes grâce à des activités menées par la communauté et à la planification de mesures
- Bénéficier à la fois aux communautés déplacées et aux communautés d'accueil en répondant à leurs problèmes de protection au moyen d'interventions spécifiques (aide en matière de moyens de subsistance, reboisement, renforcement des compétences, etc.)
- Renforcer les équipements et services locaux, publics et collectifs en proposant un soutien technique et logistique ainsi qu'une aide en matière d'infrastructures
- Développez les capacités des prestataires de services de qualité en matière de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement à destination des personnes déplacées de force et apatrides
- Renforcez la cohésion sociale et la coexistence pacifique en traitant les causes profondes des tensions sociales.
- Reportez-vous à cet exemple pratique concernant le travail avec les structures de protection communautaire [en République démocratique du Congo](#).

Post emergency phase

La phase consécutive à la situation d'urgence permet de consolider et d'approfondir les approches communautaires de la protection et les projets connexes. Le cas échéant, elle peut également être l'occasion de renforcer les interventions en faveur des personnes ou groupes particulièrement affectés par la situation d'urgence. La relative stabilisation de la situation peut par ailleurs permettre la mise au point d'approches à plus long terme en vue de renforcer les capacités des structures et des organisations communautaires.

4. Standards

Indicateurs COMPASS

Reportez-vous aux indicateurs de résultats et de produits de base ainsi qu'aux indicateurs de bonnes pratiques et à leurs orientations dans le domaine de réalisation 07 : Mobilisation communautaire et autonomisation des femmes

Annexes

[\(French\) UNHCR, Policy on Age, Gender and Diversity, 2018](#)

[\(French\) UNHCR, Protection Policy Paper - Understanding Community Based Protection, 2013](#)

[\(French\) UNHCR, Manual on a Community-Based Approach in UNHCR Operations, 2008](#)

5. Learning and field practices

Modules de formation uniquement accessibles au personnel du HCR :

[Module d'auto-apprentissage en ligne sur l'approche communautaire de la protection](#)

[Module de formation en ligne sur les réseaux sociaux au service de l'approche communautaire de la protection](#)

[« Community-based Protection » \(Approche communautaire de la protection\)](#)

6. Liens

[Page Intranet sur l'approche communautaire de la protection \(uniquement accessi...](#)
[Communauté de pratique de l'approche communautaire de la protection \(uniquement...](#)
[Pratiques prometteuses en matière d'AGD et d'approche communautaire de la prote...](#)
[Uniquement accessible au personnel du HCR - Dialogue et partenariat avec des or... Uniquement accessible au personnel du HCR - Participatory Assessment Toolkit, p...](#)

7. Main contacts

Le premier point de contact est le Représentant adjoint du HCR (Protection), le Représentant assistant du HCR (Protection) ou l'Administrateur principal chargé de la protection du pays. Il est également possible de contacter le Responsable de la protection du HCR, le Directeur adjoint (Protection), le Coordinateur principal de la protection ou l'Administrateur principal chargé de l'approche communautaire de la protection du bureau régional. Le cas échéant, la personne contactée joint l'unité technique concernée de la Division de la

protection internationale du HCR.